

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 septembre 2022

Date et heure de la séance : 28 septembre 2022 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 16

Absents avec procuration : 9

Absents : 4

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration M. Jean-Paul PRESLE - M. Damien BONJEAN procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme BONNET procuration à Mme Karine VALLUY - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Sabrina LARRIEU procuration à M. Sébastien MORIN - M. José MAGALHAES procuration à Jacqueline BOLIS - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Vanessa PASDELOUP procuration Mme Adrienne LIBIOUL - M. Jean-François RAZAVET procuration à Mme Margaux FOURTIN.

Absente : Mmes Nastascia ACCOT - M. Ludovic DEPLAGNE - Mme Valérie MONTEIRO - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N°22/09/28/004

OBJET : CIMETIERES COMMUNAUX : révision des tarifs des concessions au 1^{er} janvier 2023.

La ville compte 2 cimetières (ancien et nouveau) pour lesquels les tarifs des concessions ont été fixés en octobre 2001 et décembre 2007 (cf. délibérations n°01/10/25/006 et n°07/12/20/007).

Ils sont les mêmes pour les 2 cimetières et, tiennent compte du type et de la durée de la concession.

La réflexion menée sur l'actualisation de la tarification montre que, ces tarifs étaient modérés par rapport aux collectivités membres de Clermont Auvergne Métropole proches de notre strate démographique et, amène à envisager de les augmenter.

Il vous est proposé aujourd'hui, de suivre l'avis émis par la commission finances au cours de sa réunion du 26 septembre dernier et, de les faire évoluer à compter du 1^{er} janvier 2023 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Proposition de nouveaux tarifs
TAXES FUNERAIRES	
Dépositaire (par jour)	2,50 €
Vacations funéraires (par opération)	20 €
CONCESSION DE CIMETIERE	
Concession pour une durée de 30 ans	
Concession simple (2,5 m ²)	380 €
Concession double (5 m ²)	740 €
Concession pour une durée de 50 ans	
Concession simple (2,5 m ²)	600 €
Concession double (5 m ²)	1 380 €
CONCESSION DE CASE DANS LE COLUMBARIUM	
Concession pour une durée de 15 ans	200 €
Concession pour une durée de 30 ans	400 €
Concession pour une durée de 50 ans	600 €
JARDIN DU SOUVENIR	
Dispersion des cendres	Gratuite

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.



Le Maire,

Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.